

pria S. A. R. de vouloir être le Parain d'une fille dont son épouse étoit accouchée tout récemment ; Elle lui accorda d'abord sa demande ; Elle fit présent de 3000. livres à l'enfant, de mille livres au Curé qui fit la cérémonie du Baptême, tant pour lui que pour les pauvres de sa Paroisse : la nourrice reçut aussi 200. livres en cette occasion, & la Sage-femme cent autres livres. S. A. R. promit encore une dot à l'enfant lorsqu'il viendrait à se marier. On apprend qu'elle a nommé le fils du Comte de St. Estevan son Majordôme, pour venir remercier le Roy des grands honneurs & des bons traitemens qu'il a reçus de la part de Sa Maj. dans tous les lieux par où Elle a passé ; & que le Roy de son côté nommera aussi incessamment un Ministre, pour aller complimenter ce Prince sur son arrivée en *Italie*.

Deux Galeres de *Marseille* ayant été poussées par la tempête contre un Rocher, ont été mises en pièces ; mais leurs chiourmes ont eu le bonheur de se sauver à terre.

XIV. Quoiqu'il ait été dit dans notre dernier Journal, que les Dames de l'Abbaye de St. Pierre de *Metz*, avoient voulu disputer le droit que les Ducs de Lorraine ont de nommer à la première prébende qui vient à vaquer dans leur Chapitre à chaque nouveau Regne, & qu'elles s'étoient opposées à la nomination que Son Altesse Royale Madame avoit faite ; la vérité est néanmoins, que ces Dames, bien loin d'avoir eu intention de contester ce droit, elles ont toujours assuré qu'il étoit bien & dûement établi, par les recherches qu'elles ont faites dans leurs Archives, & qu'elles ont mis entre les mains de Monfr. Creil, Intendant dans la Province, qui par son attention aux interêts du Roy, a cru devoir en informer le Ministre : en sorte que la

dés